

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 62/2023**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2023

L’an deux mille vingt-trois et vingt-six juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – M. PELLET – Mme BOUABDALLAH – M. METHEL – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme FAURE – Mme MONGRAIN – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – Mme DOZ – M. GOUASMI – Mme REMESY

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. FENOY

M. CARNUS est représenté par Mme MARIN-CHARPENTIER

M. TINEL est représenté par Mme RÉMÉS Y

Mme BOULZE est représentée par M. GOUASMI

ABSENTS : M. CHAZALLET – M. RICOME – Mme RAYNAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES ZONES D’ACTIVITES ECONOMIQUES

Rapporteur: Monsieur Fenoy

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 4 juillet 2017 qui a transféré la ZAE des Fournels 2 à la compétence de la CCPL ; il indique que conformément à l'article L. 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté des Communes du Pays de Lunel avait confié à la commune de Lunel-Viel la gestion des abonnements électriques et équipements implantés dans la zone d'activité économique dite Les Fournels 2, par le biais d'une convention approuvée lors de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2017.

La convention avait été conclue pour une durée de 5 ans, à compter du 1er janvier 2018. Il avait été convenu entre les deux parties que cette somme forfaitaire représente l'ensemble des coûts relatifs aux abonnements et aux consommations électriques liés à la zone d'activité des Fournels 2 (dont redevances et taxes aux tiers).

La CCPL a remboursé, conformément à ses engagements, une fois par an sur présentation d'un titre de recettes, la somme forfaitaire suivante :

POSTES DE DEPENSES	PRIX FORFAITAIRES TTC
ABONNEMENT COMPTEUR EDF	175 €
CONSOMMATION ELECTRIQUE	274 €
COUT FORFAITAIRE TOTAL	449 €

Monsieur le Maire indique que la CCPL et la commune de Lunel-Viel se sont rencontrées afin de modifier les conditions de gestion de ces équipements électriques. Il a ainsi été convenu de transférer à la CCPL la gestion des contrats des équipements électriques de la zone d'activité économique dite les Fournels 2.

Les procédures administratives sont en cours auprès de l'opérateur de réseau.

Monsieur le Maire indique que la convention arrivant à échéance, il est proposé de la reconduire les modalités de cette convention pour une durée de 6 mois par avenant, permettant ainsi le transfert des contrats à la CCPL, et dans l'hypothèse où le transfert de la gestion des équipements électriques ne serait pas opéré à l'issue de cette période, la convention de gestion sera prolongée de manière tacite pour une nouvelle période de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Il précise que la somme remboursée à la commune de Lunel Viel par la CCPL sera ainsi calculée au prorata de l'année, sur la base des montants indiqués précédemment.

Suite à la présentation du projet d'avenant en commission finances du 19 juin 2023, et à l'avis favorable de ses membres,

Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de gestion suite au transfert de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

